AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (19)ItemJean-Baptiste André Godin à Charles Félix Fouquet, 6 décembre 1877

Jean-Baptiste André Godin à Charles Félix Fouquet, 6 décembre 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation4 p. (35r, 36r, 37v, 38r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Félix Fouquet, 6 décembre 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49473

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction<u>6 décembre 1877</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireFouquet, Charles Félix (1825-1904)
Lieu de destinationVersailles (Yvelines)

Description

RésuméGodin a appris par Turquet que Fouquet et Villain font partie de la commission sur le chemin de fer du Cateau à Saint-Erme. Godin explique à Fouquet que le gouvernement avait eu l'idée de ce tracé dès 1857 et gu'une convention avait été passée par l'État avec la Compagnie du chemin de fer du Nord pour relier Soissons à la frontière belge en rejoignant la ligne du Nord entre Busigny et Landrecies. Godin cite les termes de la convention ; il indique que la Compagnie du Nord obtint de reporter la ligne d'Aulnoye à Hirson, laissant Guise déshéritée. Il poursuit en informant Fouquet que la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes a repris le projet et que l'État a refusé le décret d'utilité publique, considérant que la ligne était d'intérêt général et non local. Godin cite la réponse faite par le ministre des Travaux publics de Larcy aux guestions posées à ce sujet, réponse publiée dans le journal officiel du 18 décembre 1873. Il explique que sous le ministère de Caillaux, le département de l'Aisne a été dépouillé de toutes les concessions faites en 1872-1873, car il n'était pas représenté par des députés cléricaux, bonapartistes ou monarchistes, mais par les républicains Godin et Turquet. Godin envoie deux cartes de lignes ferroviaires à Fouquet.

Mots-clés

Chemins de fer, Idées politiques

Personnes citées

- Assemblée nationale (France)
- Caillaux, Eugène (1822-1896)
- Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes
- Compagnie du chemin de fer du Nord
- <u>Larcy</u>, <u>Roger de (1805-1882)</u>
- Turquet, Edmond (1836-1914)
- Villain, Jean Louis Henri (1819-1886)

Lieux cités

- Aisne (France)
- Aulnoye-Aymeries (Nord)
- Avesnes-sur-Helpe (Nord)
- Busigny (Nord)
- Châlons-en-Champagne (Marne)
- Erquelinnes (Belgique)
- Guise (Aisne)
- Hirson (Aisne)
- Landrecies (Nord)
- Le Cateau-Cambrésis (Nord)
- Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne)
- Lille (Nord)
- Marle (Aisne)
- Montcornet (Aisne)
- Reims (Marne)
- Rethel (Ardennes)

- Ribemont (Aisne)
- Saint-Erme (Aisne)
- Saint-Quentin (Aisne)
- Soissons (Aisne)
- Valenciennes (Nord)
- Verdun (Meuse)
- <u>Vicq-sur-Aisne</u> (Aisne)

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Juice to be determine topy Mon cher depute et uncien evillezur, J'apprende har burguet que mus este, ainsi que Villain, nommés commissaires dans les question du chemin de fer du Calexa à stêteme. L'ins det, on motio que vous aves le dossier que parais reuni porse lui autrefois, et il m'invite à vous faire passer de novemen eclaireitsements, si cela m'est possible. To n'est peut the has incetile de vous fecto connorte, unsi que à Vellien, que e'ides du chemen de far de Catera à M'erme n'est pas nouvelle, pour le governer nevaent lui-même avoit concer l'idée d'un chorism de for analogue des Cannie 1937. En effet une consentione posice entre l'Etat ex la cora voro, le 21 frim de la dite année, approuvée par détet du 26 du même mois a concide à titre éventuel à la se ou vois un chemin de for allant de la ligne ou nord, en ha Busigny as dende tiet, à un autre point de la lègne de doissons à la pontière belge. Le vatern aurait donc été le point intermediaire indique dans cette convention men. bette convention exact ainsi concue : " cart. 6 . Le Ministre de l'agriculture, du commerce ei des travaux publics, au noni de l'Esat, s'engage à concèder à la l'édu nord, dans le cas ou l'abilité publique en serait reconnue après l'accomplissement des jormalités 16. Fouquet Depute de l'aire

faits, ou sych des chemins de per ainsi retenus her de hour Vernement, disait à la tribune ; officiel du 18 décembre 1873): " Lorsque le Gouvernement pense qu'un chemis De for prisente un caractere d'intéret général, il a le crait Ta refuser la diclaration d'utilité publique ; mais alors que fait il ! Beut-el trancher la question à lui seul ? Non sum foir qu'el a declare que le chemin de ger ext Dente it general, il est oblige de venir devant voces pour Nous servanises de consiecrar la concession proposée. C'ast bone lougours en définitive, l'assemblée nationale " qui est juge de la question de savoir si un chamin de for " not d'interet genéral ou d'interet local, est c'est à alle que le dermar mot appartient ... To a est que sous le ministre Caillance que on sast decide à pratiquer le plus projont mepris pour les conces hour faites au nom des departements, et que le departement de l'écione, en particulier, s'est vu dépouillé de loutes les conceisions qu'il avait faites en 1871-79 sans exception dien seul trançon. Les lignes du Cateau à Merme, de linère à Mirton, de guisa à Ceresnes par le Nouvion, de voissons à hether, pour les quelles les concessions étaient définiteires projets accueilles par les populations avec une grande satisfaction, tout cela a été supprime. D'autres lignes à l'ant d'études de Ribernont à Mig-sur-Ribne, de Marle a Montearnet, etc ... out du che abandonnées. C'est donc sien le moins du monde que nous de feu. dons aujourd'hui et que le gouvernement vous accorde